

**ARRETE PORTANT NOMINATION DES MEMBRES A VOIX CONSULTATIVE  
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

**La Présidente de la Commission d'Appel d'Offres,**

**Vu** la loi du 2 mars 1982 modifiée et complétée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**Vu** l'article L 1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les procédures d'appel d'offres ouvertes pour l'attribution du marché subséquent gaz

**ARRETE :**

**ARTICLE 1 :** sont désignés en tant que membre à voix consultative, pour la réunion de la Commission d'Appel d'Offres du 12 mars 2024 relative à l'attribution du marché subséquent gaz dont l'objet est visé ci-dessus, les agents du SIEL-Territoire d'Energie Loire suivants :

- M. Didier IMBERT, Directeur Général des Services,
- Mme Emmanuelle GRANGE, Directrice Générale Adjointe,
- M. Patrick MOUNIER, Responsable du Pôle Transition Energétique,
- M. Alexis MATHIEU, Responsable du Service Groupement d'achats énergies,
- Mme Magali CALMELS, Juriste, Responsable du service juridique et commande publique,

**ARTICLE 2 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution dudit arrêté.

La Présidente du Syndicat

Mme Marie-Christine THIVANT